

Réunion du 14 décembre 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 77
Nombre de votants : 90

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Didier DARRACQ (suppléant de Michel JESER), Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Emmanuel HANON, Jean-Pierre HOURCLE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Fabien LARRIVIERE, Catherine LEYGUES, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Bernard TURPAIN, Héléne MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT et Francis LAYUS

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Bénédicte ALCETEGARAY (pouvoir à Henri POUSTIS), Mathias DUCAMIN, Michel DARETTE (pouvoir à Didier REY), Daniel BOULIN (pouvoir à Francis LARROQUE), Michel JESER, Albert LASSERRE-BISCONTE, Jean-Luc NOURY (pouvoir à Pierre MUCHADA), Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Dominique LALANNE (pouvoir à Bernadette PRADA), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à Jean-Pierre HOURCLE), Bernard MELIANDE (pouvoir à Yves DARRIGRAND), Jean-Marc TERRASSE (pouvoir à Philippe GAUDET), René LACABE (pouvoir à Claude ESCOFET), Franck VIREBAYRE-GASTON, David HABIB (pouvoir à Georges TROUILHET), Gérard DUCOS (pouvoir à Nadia GRAMMONTIN), Philippe ARRIAU (pouvoir à Jacques CASSIAU-HAURIE).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Nadia GRAMMONTIN et M. Anthony BERBEL.

**RAPPORT N° 26 : SYSTEME D'APPELS EN MASSE POUR L'ALERTE DE LA POPULATION :
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES INDUSTRIELS DU BASSIN
DE LACQ**

Rapporteur : M. Jean-Pierre DUBREUIL

Le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez est soumis à des risques majeurs demandant la mise en place de mesures de sauvegarde nécessaires auprès de la population et des moyens d'alerte performants.

Pour ce faire, les communes doivent notamment mettre en place leur plan communal de sauvegarde (PCS) qui permet d'organiser l'alerte, l'information, l'appui aux services de secours, l'assistance et le soutien de la population.

Afin que les PCS soient le plus efficace possible et pour permettre d'améliorer les moyens de communication à destination des personnes ou populations concernées, les élus de la communauté de communes de Lacq-Orthez ont souhaité se doter d'un dispositif d'alerte pour le compte des 61 communes.

Cet outil doit permettre de contacter en masse et rapidement la population soumise à un risque dans un périmètre géographique défini (inondation, risque industriel, etc.). Il s'avère être également un complément aux sirènes qui constituent le principal mode d'alerte de la population en cas d'accident industriel majeur.

Le risque majeur prédominant sur le bassin de Lacq étant le risque technologique, la responsabilité du déclenchement et de l'alerte de la population incombe aux industriels.

C'est pourquoi l'acquisition d'un tel système se fonde également sur un partenariat entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et les industriels afin que les différents exploitants concernés du bassin de Lacq puissent avoir accès à cet outil et déclencher simultanément l'automate et la sirène en fonction du PPI concerné.

Afin de formaliser les rôles et responsabilités de chacun des acteurs (industriels et communauté de communes de Lacq-Orthez), une convention doit être signée permettant d'acter les modalités d'utilisation et de financement de l'outil.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** la convention-cadre relative à la participation financière et à l'utilisation du système d'appels en masse,
- **d'autoriser** son Président à signer cette convention annexée à la présente délibération avec les industriels.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/12/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/12/2015